

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 6^{ième} jour du mois d'octobre 2015 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Julie Thibodeau, Émile Martel et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 1 septembre 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux supplémentaires hôtel de ville/nouvel éclairage extérieur, plafond suspendu et éclairage cuisine. (coût supplémentaire 36 079.95\$ jusqu'à maintenant soit 11,61%).
- 5) Commande des armoires, des stores et d'une table à langer et autorisation de travaux pour réservoir eau chaude.
- 6) Appel d'offres vente GMC Sierra 2005.
- 7) Attestation programmation travaux programme TECQ 2014-2018 au montant de 72 634\$ (restauration de talus après affaissement de ponceau rue du Fer-à-Cheval).

AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance.
- 9) Demande d'aide financière pour l'année 2016 pour la formation des pompiers.
- 10) Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2015.
- 11) Demande de dérogation mineure pour le 381, chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 12) Demande du Comité des Fêtes du Village, fermeture rue Principale.
- 13) Soirée d'information – Droits acquis (29 octobre St-Jérôme, 85\$).
- 14) Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées Clair Soleil.
- 15) Demande d'aide financière de l'Association Régionale des Loisirs pour Handicapés des Laurentides.
- 16) Demande de partenariat, Marche de l'Alzheimer 29 mai 2016.
- 17) Adoption de la politique d'utilisation des ressources informatiques modifiée de la MRC des Laurentides.
- 18) Mise à jour du plan d'intervention pour les infrastructures d'aqueduc.
- 19) Demande de subvention dans le cadre du Pacte rural municipal.
- 20) Drapeaux municipaux.
- 21) Programme de formation société des élus.
- 22) Renouvellement protocole entente année 2016-2017/technicienne en loisir.
- 23) Inscription au forum de mobilisation jeunesse le 20 octobre 2015.
- 24) Demande d'aide financière à la fondation Tremblant pour l'organisation du camp de jour 2016.
- 25) Guignolée 2015 (5 décembre).

- 26) Varia : a) Soyez un héros, formation RCR 7 novembre 2015.
b) Frais de déplacement 3 novembre 2015 Danielle Hébert.
c) Journées de la culture.
d) Bibliothèque.
- 27) Période de questions.
- 28) Levée de la session.

RÉSOLUTION 185-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout des sujets a), b), c) et d) inscrits au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 186-15
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 1er septembre 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 1er septembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 165-15 à 184-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 187-15
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6856 à 6922 inclusivement pour un montant de 300 496.87\$ et des comptes à payer au 06/10/2015 au montant de 5 542.25\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 3120 à 3164 inclusivement pour un montant de 18 679.37\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 188-15

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE HÔTEL DE VILLE/NOUVEL ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR, PLAFOND SUSPENDU ET ÉCLAIRAGE CUISINE

ATTENDU QU'en date du 13 juillet 2015, la municipalité d'Huberdeau a octroyé un contrat pour des travaux de réfection à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offres les travaux d'installation d'un plafond suspendu et le changement du système d'éclairage de la cuisine ont été omis;

ATTENDU QUE le système d'éclairage extérieur est désuet et doit être remplacé;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'entrepreneur pour procéder au changement du réservoir à eau chaude et l'ajout d'une table à langer dans la salle de toilette des hommes est trop élevée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'autorisation soit donné à l'entrepreneur de procéder aux travaux supplémentaires ci-haut mentionné pour un montant total évalué approximativement à 5 800\$ plus taxes et que les travaux de changement du réservoir à eau chaude et d'ajout d'une table à langer soit retranchés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 189-15

AUTORISATION DE TRAVAUX HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QU'en date du 13 juillet 2015, la municipalité d'Huberdeau a octroyé un contrat pour des travaux de réfection à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE certains travaux ne sont pas prévus dans le contrat de réfection, ceux-ci devant être effectués par nos employés ou suite à un appel d'offres par invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'autorisation soit donnée aux employés municipaux de procéder aux travaux suivants :

- Achat et installation d'une table à langer supplémentaire;
- Achat et installation des armoires et des stores;
- Achat et installation d'un nouveau réservoir à eau chaude;
- Réparation et peinture des murs du deuxième étage;
- Nettoyage des tapis;

Les fonds nécessaires à ces travaux seront pris à même le règlement d'emprunt pour la réfection de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 190-15

APPEL D'OFFRES VENTE GMC SIERRA 2005

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre reçue de M. John T. Boyd au montant de 501.00\$ pour l'achat de la camionnette GMC Sierra 2005 numéro de série 1GTEC14X35Z, soit retenue et que Mme Guylaine Maurice, directrice générale est autorisée à signer la documentation relative au transfert dudit véhicule auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 191-15

TRAVAUX RESTAURATION DE TALUS APRÈS AFFAISSEMENT DE PONCEAU RUE DU FER- À-CHEVAL/PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 192-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION POUR LES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgences;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau prévoit la formation de 10 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 193-15
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 17 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-15
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 381, CHEMIN DU LAC-
À-LA-LOUTRE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 381, chemin du Lac-à-la-Loutre et consistant en une réduction de la profondeur moyenne du lot projeté à 49,76 mètres au lieu de 60 mètres ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée, étant donné que :

- le terrain à morceler est conforme au règlement de lotissement numéro 200-02 à l'exception de la profondeur;
- la dérogation ne cause pas de préjudice au voisin ;
- il y a un ruisseau sur la propriété qui constitue une barrière physique qui ne permettrait pas un usage résidentiel au sud-ouest de ce terrain;
- une configuration du terrain qui s'étendrait de l'autre côté du ruisseau pour atteindre une profondeur de 60 mètres, nuirait à l'usage agricole au sud-ouest du ruisseau ;
- l'usage agricole s'effectue jusqu'au ruisseau et par le fait même, l'usage résidentiel n'empiète pas sur la partie de terrain située de l'autre côté du ruisseau.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé, après délibération ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que la demande soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 195-15
DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE, FERMETURE D'UNE
PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le Comité des Fêtes du village a fait parvenir une demande en date du 24 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale, du numéro civique 181A jusqu'au numéro 189 inclusivement, pour l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre de 17hres à 23hres ;

ATTENDU QUE le comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgences advenant qu'une intervention serait nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Qu'autorisation est donnée au Comité des Fêtes du village de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 181A au numéro 189, le 31 octobre 2015 de 17hres à 23hres inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-15
FORMATION DROITS ACQUIS POUR LES ÉLUS

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Danielle Hébert et M. Gabriel Dagenais, conseiller (ère) sont autorisés à participer à la formation sur les droits acquis, qui aura lieu le 29 octobre prochain à St-Jérôme, les frais d'inscription et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 197-15
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES CLAIR-SOLEIL

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que la demande d'aide financière reçue de l'Association des personnes handicapées Clair Soleil en date du 9 septembre 2015 soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-15
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES
LOISIRS POUR HANDICAPÉES DES LAURENTIDES

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande d'aide financière reçue de l'Association Régionale des loisirs pour handicapées des Laurentides en date du 17 août 2015 soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 199-15
DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ALZHEIMER

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la demande de partenariat reçue de la Société de l'alzheimer en date du 5 août 2015, dans le cadre de la 10^{ième} édition de la Marche de l'Alzheimer devant se tenir le 29 mai 2016, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-15
ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES MODIFIÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adoptée en date du 20 août 2015 une politique d'utilisation des ressources informatiques modifiée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides recommande aux municipalités d'adopter cette politique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau avait déjà adoptée la politique d'utilisation des ressources informatiques de la MRC des Laurentides le 9 mars 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'actualisation de la politique d'utilisation des ressources informatiques qui a été adoptée par la Municipalité d'Huberdeau en date du 9 mars 2011, par l'intégration de toutes les modifications incluses dans la politique d'utilisation des ressources informatiques modifiées adoptée par la MRC des Laurentides en date du 20 août 2015 et que suite à l'intégration des modifications, que la politique d'utilisation des ressources informatiques 03-2011 soit adoptée tel que modifiée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-15
APPEL D'OFFRES / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres pour la mise à jour du plan d'intervention pour les infrastructures d'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-15
DEMANDE DE SUBVENTION PACTE RURAL MUNICIPAL 2015-2016 PROJET CULTUREL/PATRIMOINE/LOISIR

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau entend présenter une demande de subvention dans le cadre du pacte rural 2015-2016 pour un projet culturel/patrimoine/loisir;

ATTENDU QUE le projet doit être présenté à la MRC des Laurentides pour le 29 octobre 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil autorise Mme Guylaine Maurice à présenter une demande de subvention dans le cadre du pacte rural 2015-2016 au montant de 16 583\$ pour son projet culturel/patrimoine/loisir de 20 730\$:

- l'aménagement d'une toilette publique, afin d'accommoder les utilisateurs des infrastructures de loisirs et le public en général;
- l'installation d'un panneau en l'honneur d'un jeune hockeyeur qui performe maintenant pour le Lightning de Tampa Bay, ce qui permettra de faire connaître notre municipalité et incitera les jeunes à persévérer et à pratiquer l'activité physique;
- l'installation d'un babillard communautaire / croque livre, dans le but de faciliter la communication, le partage et développer le goût de la lecture;
- l'adhésion à la route touristique, projet de mise en valeur du patrimoine du secteur ouest de la route des Belles-histoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-15 **ACHAT DE DRAPEAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Qu'autorisation est donnée à Mme Karine-Maurice-Trudel, directrice générale adjointe de procéder à l'achat de 4 drapeaux municipaux au coût de 144.00 \$ chacun de la compagnie Le Flag Shop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-15 **INSCRIPTION FORMATION POUR LES ÉLUS**

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que Mme Danielle Hébert, M. Gabriel Dagenais et M. Jean-Francois Perrier, conseillers (ères) sont autorisés à participer aux formations suivantes devant se tenir à St-Faustin-Lac-Carré :

- Le fonctionnement d'une municipalité le 16 octobre 2015 (Danielle Hébert et Jean-François Perrier);
- Utilisation des outils informatiques – word et excel le 27 octobre 2015 (Danielle Hébert);
- La MRC 101 : son rôle, ses dossiers de compétence, ses mandats et ses comités les 24 et 26 novembre 2015 (Jean-François Perrier et Gabriel Dagenais).

Les frais d'inscription et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-15 **PROTOCOLE D'ENTENTE/EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN LOISIR**

ATTENDU QU'en janvier 2015 les municipalités d'Huberdeau, Amherst, Arundel, Brébeuf et Montcalm ont signé un protocole d'entente pour l'embauche d'une ressource commune en loisir pour le milieu rural;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente doivent confirmer par résolution avant le 31 octobre 2015 leur engagement pour les deux dernières années du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la municipalité d'Huberdeau confirme son engagement pour l'année 2016 et informe les 4 autres municipalités qu'elle se retirera du projet pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 206-15
INSCRIPTION FORUM DE MOBILISATION JEUNESSE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le conseil autorise Mesdames Julie Thibodeau, Émilie Martel et Monsieur Jean-Francois Perrier, conseiller (ères) ainsi que Madame Patricia Caouette, technicienne en loisirs, à participer au forum de mobilisation jeunesse ayant pour thème « Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes », qui aura lieu le 20 octobre prochain à Val-David, les frais d'inscription et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-15
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT POUR L'ORGANISATION DU CAMP DE JOUR 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau désire offrir un camp de jour de qualité, stimulant, divertissant et enrichissant pour les enfants de 5 à 11 ans;

CONSIDÉRANT QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles résidentes sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau n'ont pas les moyens financiers pour défrayer les coûts d'inscription;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité est de réduire ces coûts afin que le camp de jour soit accessible pour tous;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'enfants ont des besoins particuliers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

De présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour l'organisation du camp de jour pour l'année 2016 et de nommer Mme Patricia Caouette, technicienne en loisirs, à titre de personne en charge pour la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-15
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT/RÉUNION CRSBP

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que Madame Danielle Hébert, conseillère, représentant la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides, est autorisée à assister à la réunion de la CRSBP devant se tenir le 3 novembre 2015 à Sainte-Agathe-des-Monts. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 209-15
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.